

LA VIE A L'ARRIERE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE L'EXEMPLE DE LA DORDOGNE

① Le contexte

Loin du théâtre des opérations, la population de la Dordogne n'en subit pas moins les conséquences du conflit. De nombreux jeunes hommes doivent rejoindre le front pour une guerre qui se devait être courte et qui ne cesse d'amener son cortège de télégrammes annonceurs de décès. De nombreux rapports sur l'état d'esprit de l'opinion témoignent au fil de la guerre des protestations nombreuses contre la durée de la guerre, contre l'inflation, contre les difficultés de ravitaillement, des rumeurs contre les profiteurs de guerre et de la peur de la famine. En effet, pour assurer le ravitaillement des troupes au front, l'administration organise le rationnement de la population civile et contrôle sévèrement les livraisons des produits de première nécessité.

L'économie doit soutenir l'effort de guerre : à Périgueux, les ateliers cheminots de la compagnie du Paris Orléans deviennent ateliers de la défense nationale et fabriquent des obus.

En 1915, est créée la poudrerie de Bergerac et pour pallier à l'absence des hommes partis au front ou revenus mutilés, les femmes et les travailleurs coloniaux occupent des emplois dans cette entreprise.

Mais en 1917, baptisée année terrible, la durée du conflit, les privations, le poids du ravitaillement, les cadences de travail et les conditions de logement pèsent sur les ouvriers et les grèves se multiplient.

② Les Documents :

Document 1 : - « *Fabrication des obus aux ateliers cheminots du Toulon à Périgueux* »

Archives Départementales de la Dordogne, fonds Amouroux

Document 2 : - « *Rapport du commissaire de police de Bergerac au Sous-Préfet de Bergerac sur la grève des ouvrières de la poudrerie, 8 juin 1917* »

Archives Départementales de la Dordogne, 10 M 20.

QUESTIONNAIRE

1 – [Document 1] Que fabrique la main d'œuvre féminine dans les ateliers cheminots de la Cie du Paris Orléans à Périgueux pendant la première guerre mondiale ?

2 – [Document 1 et 2] Pour quelles raisons, les industries du département recourent-elles à la main d'œuvre féminine pendant la première guerre mondiale ?

3 – [Document 2] Sachant que le nombre total des employés de la poudrerie de Bergerac était de près de 15 000, quelle est la proportion de grévistes ?

4 – [Document 2] Quelles sont les revendications de ces femmes ?

5 – [Document 2] Comment manifestent-elles leur mécontentement ? Par qui la manifestation est-elle surveillée ?

6 – [Document 2] Qu'est ce que l'internationale ? A quelle idéologie se rattache ce chant ?

7 – [Document 2] Pourquoi pendant la première guerre mondiale une grève à la poudrerie peut-elle être perçue comme un acte antipatriotique ?

Vous rédigerez **un paragraphe argumenté** dans lequel vous expliquerez dans une première partie la situation des femmes en France pendant la première guerre mondiale puis dans une deuxième partie l'état d'esprit des populations de l'arrière en France en 1917.



Document 2 - « Rapport du commissaire de police de Bergerac au Sous-Préfet de Bergerac sur la grève des ouvrières de la poudrerie, 8 juin 1917 »

Archives Départementales de la Dordogne, 10 M 20.

SURETÉ GÉNÉRALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BERGERAC

CABINET
DU
COMMISSAIRE DE POLICE

N° 1617

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE

Bergerac, le 8 juin 1917

ARRIVÉE 12 JUILLET 1917
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMISSION

Le Commissaire de Police de Bergerac
à Monsieur Le Sous-Préfet de Bergerac.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce soir, vers deux heures, une centaine de femmes, employées à la Poudrerie, ont refusé de reprendre leur travail, réclamant notamment, une augmentation de salaire, une amélioration de l'ordinaire et une meilleure organisation dans les cantonnements.

Vers trois heures, elles se sont rendues en groupe en ville où elles ont parcouru les principales rues en chantant l'Internationale. L'une d'elles portait un drapeau tricolore et une autre une pancarte avec l'inscription: "Vive la Grève"

J'ai surveillé les agissements des manifestantes qui ne se sont livrées à aucun acte répréhensible ce qui fait que je n'ai pas cru devoir intervenir.

Le

Collection des Archives
Départementales de la Dordogne

10 M 20 -